

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

---

30 SEPTEMBRE 2008

---

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**visant à reconnaître la chaîne des terrils wallons \***

## AMENDEMENTS

proposés par

MM. C. Di Antonio et Consorts

---

\* Voir Doc. 67 (2004-2005) N° 1.

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

## visant à reconnaître la chaîne des terrils wallons

### AMENDEMENTS

#### Amendement n° 1

Modifier le titre de la proposition de résolution comme suit:

« Proposition de résolution visant à reconnaître et promouvoir le développement de la chaîne des terrils wallons »

#### Amendement n° 2

Ajouter un point 7, ainsi libellé:

« 7. Les terrils sont, pour une bonne part, entourés de parcelles dont l'aménagement reste à définir.

Les carreaux de mines ainsi que les anciennes installations d'exploitation du charbon (lavoirs, ateliers divers, etc.) qui sont, pour la plupart, situés au pied des terrils constituent parfois des friches industrielles ou des terrains à l'abandon qui dévalorisent le potentiel des terrils. À l'initiative soit de la Région, soit des Communes, soit encore du privé, des réaménagement de ces pieds de terrils ont déjà eu lieu. Ils doivent être poursuivis car ils contribuent à donner à ces sites miniers une nouvelle image valorisant ces montagnes de l'ère industrielle que sont les terrils. ».

#### Amendement n° 3

Remplacer les 4 recommandations par les dispositions suivantes:

- à reconnaître et à promouvoir, en accord avec les autorités locales, le développement de la chaîne des terrils en Wallonie, à l'instar de la chaîne des terrils dans le Nord-Pas-de-Calais en France;

- à encourager les initiatives locales en vue de préciser la vocation de chacun des terrils de la chaîne des terrils: intérêt paysager et/ou zone de loisirs et de récréation et/ou réserve naturelle et/ou classement monuments et sites;

- à favoriser les partenariats avec les autorités locales et les associations en vue d'assurer la sauvegarde de ces écosystèmes spécifiques, la mise en valeur de ce patrimoine particulier et le développement d'activités touristiques, sportives, pédagogiques et culturelles;

- à encourager les initiatives locales en vue d'aménager les abords des terrils (zones urbanisables, espaces verts, etc.) afin que le terril et ses abords soient valorisés;

- à favoriser la création de liens entre les terrils de la chaîne, notamment par le réseau RAVEL et les sentiers GR, et ainsi à créer un maillage vert et à développer les cheminements dits lents. ».

#### JUSTIFICATION UNIQUE

Il s'agit d'adapter le texte de la résolution aux mesures prises en la matière depuis 2004. Cette résolution doit notamment tenir compte de la réflexion globale sur la valorisation des terrils qui a été menée depuis le dépôt de la résolution.

En 2007, le Ministre du Tourisme a commandé une étude sur les types d'aménagement à réaliser pour rendre attractif l'ensemble des terrils du territoire de la Région wallonne.

Cette étude recommande notamment de:

- tenir compte des facilités d'accessibilité aux terrils en voiture, en transport en commun:

- combiner le produit « terril » avec les circuits lents (sentiers, ravel, etc.);

- prévoir des aménagements destinés à développer des circuits différenciés adaptés aux différentes clientèles (touriste d'un jour, randonneurs, personnes intéressées par le patrimoine industriel, adeptes du sport-aventure, etc.);

- développer une politique d'événements (historiques, festifs, sportifs, environnementaux, etc.).

Par ailleurs, il faut rappeler que les communes sont les premières concernées par la valorisation d'un terril situé sur leur territoire. Elles connaissent généralement bien leur potentiel vert et touristique. Il est important qu'elles puissent se mobiliser et être à l'initiative de tous ces projets. C'est dans ce sens que des adaptations ont été apportées au texte de la résolution en projet.

C. DI ANTONIO

M. BAYENET